



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE TRANSITION ECOLOGIQUE

Plan sobriété énergétique

Rapporteur : Jean BARTIER

N°2022-312

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	68
Nombre de pouvoirs	10
Votants	78
Secrétaire de séance : Stéphane DEBACKER	

L'an 2022, le 12 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU)
Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; Mme Anne-Marie MURE-AVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphane DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme RACHEL SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. M. Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Yannick PAINLEVE (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ;

M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCE) ; M. Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Dominique BAPTISTE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET)

Pouvoirs :

Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) donne pouvoir à M. LAMOUR (CRUCEY VILLAGES) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. MALHAPPE (GILLES) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; Mme PIERRON (Boullay les deux églises) donne pouvoir à M. BLANCHARD (ST SAUVEUR MARVILLE) ;

Il a été exposé que,

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et le conflit ukrainien, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité. La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050. Cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

C'est le sens du plan sobriété énergétique annoncé par la Première ministre, Elisabeth Borne, et la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, **le 23 juin 2022**. Dans ce cadre, des groupes de travail sur la sobriété énergétique ont été lancés pour mobiliser en premier lieu le secteur public et les entreprises.

Le plan sobriété énergétique s'appuie sur 4 piliers :

- la sobriété énergétique, c'est-à-dire consommer moins ;
- l'efficacité énergétique, c'est-à-dire consommer autrement ;
- l'accélération du développement des énergies renouvelables (EnR) ;
- la relance de la filière nucléaire française.

La concertation et le dialogue avec l'ensemble des acteurs publics et privés est au cœur de la démarche. Dans le cadre de ces travaux, les acteurs de la transition sont invités à construire des plans d'action pour atteindre l'objectif de -10% en deux ans, par rapport à 2019.

Ce travail mené avec les différents groupes sur la sobriété énergétique, devra être la première marche afin d'initier le changement, en matière de transition énergétique, au sein de l'ensemble de la société.

Le 21 octobre 2022, la première ministre a présenté le plan de planification écologique du gouvernement, nommé France Nation Verte. Ce plan prévoit un accompagnement en 2023 des collectivités par la création d'un fonds vert alimenté à hauteur de 2 milliards d'Euros.

Déclinaison locale

En août 2022, à la demande du Président, ont été réunis par le Directeur Général des Services les services acteurs et animateurs potentiels d'un plan de sobriété énergétique : direction des services techniques, direction du patrimoine et des moyens généraux, direction des équipements sportifs, et la mission développement durable. Cette dernière a été mandatée afin de rédiger et d'animer le plan de sobriété énergétique.

Il comprend :

1. Des actions d'application immédiate ou à court terme

Elles concernent la gestion des bâtiments et de leurs équipements, ainsi que l'usage des véhicules

- **Dans les bâtiments**, le tableau joint en annexe présente les actions envisagées. Ces actions sont issues du guide « 100 écogestes » de l'Agence De l'Environnement et Maîtrise de l'Energie (ADEME), que nous utilisons dans les écoles et les mairies depuis 2015, avec des résultats probants : 8 à 15 % d'économies réalisées, mesurés sur facture, après calcul corrigés de la rigueur climatique selon les données de Météo France. Cette méthode sera utilisée pour chaque bâtiment chauffé.

Des référents volontaires sont formés au cours d'une séance de 2h30, aux enjeux du climat et de l'énergie et aux mesures avec utilisation d'une valisette d'instruments. De retour dans leurs services ils animent le même type de séance auprès de leurs collègues. L'objectif est d'adapter le plan d'actions sobriété aux locaux du service.

Chaque bureau sera équipé d'un thermomètre et les vannes et commandes de radiateur sont rendues accessibles et révisées afin de donner l'initiative aux agents. Chacun devient ainsi responsable de l'application du plan sobriété.

En janvier puis en en mai, une restitution des résultats obtenus sera présentée aux agents et aux élus
Le plan sobriété a fait l'objet d'un numéro spécial du journal interne en octobre 2022.

S'agissant des mesures concernant les usagers, elles concernent le centre aquatique de Saint-Rémy-sur-Avre :

- baisse de 1°C depuis juillet sur les bassins polyvalent et extérieur avec une cible 28°C ;
- passage en éclairage 100% leds sur les bassins et tous les locaux ;
- mise à jour du logiciel de pilotage Gestion Technique Centralisée pour conduite plus fine de l'exploitation chauffage bâtiment.

Sont également prévues, les actions suivantes :

- adaptation des horaires d'ouverture en période hivernale ;
- seconde phase de diagnostic technique spécifique en novembre pour remise rapport décembre 2022 ;
- simulation thermodynamique du bâtiment en janvier ;
- mise en place d'un plan d'action à court, moyen et long terme en premier trimestre 2023 avec gains associés.

- Pour l'utilisation des véhicules communautaires, 4 actions sont en cours ou prévues :

- l'installation d'un abri vélos et trottinettes au siège de l'Agglo du Pays de Dreux ; le but est de développer les usages liés aux circulations douces tout en répondant à la saturation du stationnement autour de l'hôtel d'Agglomération ; l'engagement des dépenses sera effectif avant la fin de l'année en cours pour une mise en service début 2023 ;
 - mise en place d'actions de formation sur l'écoconduite qui se sont déroulées sur 3 semaine et ont regroupé une cinquantaine d'agents des services techniques ; l'objectif de cette formation est avant de tout de sensibiliser les agents aux bons gestes de conduite, de leur permettre d'optimiser leurs temps de trajets, de réduire leur consommation et ainsi que de participer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Les gains attendus sont une diminution de la consommation carburant de l'ordre de 10 à 15 %, une meilleure longévité des véhicules et une optimisation du temps de travail des agents ;
 - le co-voiturage entre agents continue d'être privilégié, depuis l'adoption du plan administration responsable en 2011, la pratique est transmise aux nouveaux arrivants ; elle est en particulier usitée lors du trajet vers la restauration municipale les midis et sur les lieux de réunion distants ;
 - la visio-conférence, débutée en 2016 avec un équipement dédié, s'est généralisée en 2021 avec le télétravail et l'équipement systématique des agents en ordinateurs portables équipées de micro et caméra . Il est de fait constaté que les véhicules de service sont bien moins utilisés sur les trajets vers les réunions institutionnelles et lors des formations.

2. Un plan de rénovation énergétique

Le patrimoine bâti de l'Agglo du Pays de Dreux est constitué de 71 bâtiments représentant une surface au plancher de 138 000 m2.

Les actions en matière de sobriété énergétique sont développées ci-après.

Consommations énergétiques du patrimoine bâti :

Depuis 2018, l'Agglo du Pays de Dreux établit un suivi précis des consommations énergétiques de ses bâtiments en électricité et gaz. La consommation 2021 est de 7,2M KWh/ dont 65% en gaz.

Fluides	ANNEE 2018 KWh/An	ANNEE 2019 KWh/An	ANNEE 2021 KWh/an
Consommation électricité	2 715 851	3 292 848	2 419 211
Consommation gaz	3 147 283	4 621 009	4 794 500
Consommation totale	5 863 134	7 913 857	7 213 711

En 2021, les bâtiments les plus consommateurs en m² sont les suivants :

2021	% sur Consommation totale Gaz + électricité
Piscine AgglOceane	32,20%
Atelier à Spectacles	13,30%
Odysée	9,30%
Gymnase / Châteauneuf-en-Thymerais	7,10%
Hôtel Agglomération	4,9%
Gymnase à Brezolles	2,53%

Ces tableaux montrent que **6 équipements principaux consomment près de 70 % de l'énergie totale annuelle.**

Il s'agit donc de **concentrer les efforts de rénovation ou d'adaptation sur ces bâtiments** afin de pouvoir atteindre l'objectif du plan de sobriété de -10% en 2024.

Objectifs du plan d'urgence Sobriété :

Les consommations annuelles précisées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif sachant qu'entre 2018, 2019 et 2021, le périmètre du patrimoine de l'Agglo a fait l'objet de variations notables.

Les surfaces gérées sont passées de 77 000 m² en 2018, 113 000 m² en 2019, à 138 000 m² en 2021.

Le tableau ci-après précise les consommations globales Kwh/an/m² par m².

Fluides	ANNEE 2018 KWh/An/ m2	ANNEE 2019 KWh/An/m2	ANNEE 2021 KWh/an/m2	Objectif -10% ANNEE 2024/ 2019 à périmètre égal	Delta Kwh sur 2 ans
Consommation électricité	35,2	29,1	17,5	15,8	-1,75
Consommation gaz	40,8	40,9	34,7	31,23	-3,47
Consommation totale	76,1	70,0	52,2	47	-5,2

Grace aux actions menées depuis 2018, les consommations globales en électricité et en gaz, par m², ont diminué d'environ 31 %.

Plan de sobriété - actions prévues 2023 :

Afin d'agir de manière efficiente en termes d'impacts économique et environnemental, les axes suivants vont être étudiés ou mis en place en 2023. A ce titre, un budget de 600 000 € sera proposé à l'approbation du conseil communautaire dans le cadre du BP 2023.

- ACTION 1 - Modernisation de l'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments :

En remplaçant chaque année, par phase, des éclairages anciens de type incandescent à filament de tungstène ou à gaz de sodium par des éclairages beaucoup moins énergivores de type LED

ACTION 1 en 2023	Montant TTC
Hg Châteauneuf remplacement éclairages fluo par Led	6 300
Ezy remplacement des appareils d'éclairage	23 980
Ivry réfection éclairage par du led	9 850
Grande noue remplacement éclairage par led bâtiments a + b	16 000
Oulins remplacement éclairage par du led	2 000
Conservatoire remplacement éclairage par led	15 000
Studio danse éclairage scénique	50 000
Hôtel agglo remplacement éclairage par du led 1e et 2e étage	25 000
	148 130

- ACTION 2 - Modernisation des équipements de chauffe et optimisation de leur gestion

ACTION 2 en 2023	Montant TTC
Anet modification du PAC hydraulique	18 600
Gym Brezolles remplacement cassettes chauffantes aérotherme	1 660
Bâtiment rue Loiseleur modification réseau aéraulique VCV CVR en p6	31 250
Hôtel d'agglomération optimisation radiateurs + modification caillebotis	31 500
Gym Châteauneuf bouclage réseaux de chauffage	68 500
Gym Châteauneuf calorifugeage réseaux chauffage	16 500
Pépinière artisanale remplacement de 8 radiateurs box 2+3+6+8+9	6 800
Pépinière artisanale remplacement aérotherme box 1	7 580
ATSP optimisation des bouches d'extraction du foyer	3 750
	186 140

Par ailleurs, un expert, Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO), est chargé du suivi et vérification du prestataire gérant les équipements de chauffe sur les sites particulièrement énergivores.

Cet AMO et la régie de l'Agglo s'assurent que la régulation respecte le code de l'énergie avec une régulation à 19°C pour les bâtiments occupés, à 21°C pour les bâtiment accueillant la petite enfance, avec réduction de la température à 14°C pendant les périodes sans activité (week-end et jours fériés) et un maintien en « hors-gel » pour les bâtiments inoccupés (9°C).

- ACTION 3 - Rénovation énergétique des bâtiments :

ACTION 3 en 2023	Montant TTC
Hg Châteauneuf changement menuiseries dernière phase	41 000
Hg Châteauneuf travaux remise en état couverture	8 550
Odysée porte métal à remplacer cote auditorium	9 850
Ezy mise en place gaines ventilation dans les combles	22 500
Ivry stores + protections solaires	6 500
Aero création porte + remplacement 2 fenêtres cote pignon	23 000
ATSP remplacement fenêtre bureau médiation / com + archives	4 800
ATSP remplacement fenêtre porte du foyer	6 000
ATSP remplacement porte de secours salle de danse	8 250
	130 450

- ACTION 4 - Réduction des consommations liées à l'eau :

L'eau chaude sanitaire est systématiquement coupée sauf pour les douches et les équipements d'accueil de la petite enfance.

Un programme de diagnostic des fuites sur 28 sites va être engagé afin d'identifier d'une part les fuites d'eau mais surtout les écoulements d'eau chaude en dehors des périodes d'activités qui révéleraient des fuites d'eau chaude sur les installations existantes.

- ACTION 5 – Décalage des périodes de chauffe :

Quand cela est possible, en fonction des températures extérieures et de la conformité à la réglementation des températures intérieures, les périodes de début et de fin de chauffe seront décalées.

- ACTION 6 - Améliorer la connaissance de notre patrimoine :

En mettant à jour les diagnostics de performance énergétique selon la réglementation en vigueur et en procédant à des audits type « Energetis » plus complets :

- la réalisation de 10 diagnostics est proposée au budget 2023 pour une enveloppe de 50 000 € HT ;
- conduite d'une étude d'optimisation sur l'installation thermique du Gymnase- Château neuf-en-Thymerais pour une enveloppe de 6 850 € HT ;
- conduite d'une étude sur le remplacement de la toiture de la grande noue pour une enveloppe de 32 250 € HT ;
- conduite d'une étude de remplacement de la couverture de l'Atelier à spectacle ATSP pour une enveloppe de 19 500 € HT.

- ACTION 7 – mobiliser les collaborateurs sur la chasse au gaspillage énergétique :

Suppression ou limitation de l'usage d'appareils électriques de chauffage d'appoint ou de ventilation quand les locaux et équipements de chauffe permettent d'assurer les températures réglementaires.

- ACTION 8 - Réduction et adaptation de la régulation du chauffage des équipements sportifs et culturels

- diminution de 2°C de la température des gymnases et d'1°C la température de l'eau des piscines, comme le recommande l'Association nationale des élus du sport ;
- accompagnement des associations utilisatrices ou gestionnaire d'équipement pour adapter plus facilement l'utilisation à leurs besoins tout en conservant un paramétrage plafonné (ATSP, Gymnases). Une procédure et une formation ont été mises en place pour cadrer ce dispositif.

- ACTION 9 : S'orienter vers des actions globales priorisées sur les bâtiments et non par saupoudrage pour améliorer leur efficacité :

- rénovation/ réhabilitation de l'Atelier à spectacle : étude en 2023 du remplacement de la toiture et isolation dans le cadre du « projet global transversal urbain artistique et patrimonial autour de l'Atelier à spectacle »,
- remplacement de la toiture du Gymnase de Brezolles,
- déménagement du Pole technique, équipement énergivore, à La Radio en septembre 2023 dans le cadre de l'Etude stratégique immobilière.

- ACTION 10 - Optimisation de consommations énergétiques du parc véhicules et poids lourds

Le parc de véhicules légers :

Le parc automobile est constitué de 81 véhicules légers. En moyenne, les véhicules ont entre 4 et 5 ans. Généralement, ils sont remplacés en moyenne entre 7 et 10 ans.

Sur les 81 véhicules, 65 véhicules soit 80 % du parc est aux normes dont 43 véhicules (53%) plus performants que les normes maximums d'émission de CO2. Deux véhicules sont hybrides électrique et 1 véhicule est 100 % électrique.

L'objectif est de moderniser la flotte automobile par l'achat d'hybride électrique automatiques dans le cadre des nouveaux véhicules ou remplacement des anciens.

En 2023, il est prévu au budget l'acquisition de 7 véhicules dont 6 en renouvellement. Le parc des véhicules légers hybrides va passer fin 2023 de 2 à 8.

Par ailleurs, les pneumatiques ont un impact notable sur les réductions de consommation en carburant tout en restant performant en multi-saisons. Les pneus sont majoritairement remplacés une fois par an. Environ 350 pneus sont remplacés par an. Un nouveau marché va être notifié dans ce sens en début d'année 2023.

Le parc Poids-Lourds :

La collecte des déchets sur le territoire est réalisée soit en régie soit en prestation de service.

Elle est équipée de 6 camions benne (BOM) pour la collecte en Porte à Porte en location et de 4 poids lourds pour collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV) et Caisson acquis par la Communauté d'agglomération. Ces 6 BOM sont des camions de 2018 Diesel - norme EURO VI et 5 sont au GNV.


Le renouvellement du marché de location des BOM pour la collecte des déchets est prévu fin 2023.
L'objectif est de prévoir des camions à faible émission ou très faible émission.
Le Cahier des charges du futur marché a été rédigé dans ce sens.

VU l'avis du Comité Technique 2 décembre 2022

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de sobriété énergétique.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié le : 22/12/2022</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p style="text-align: center;">POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 21/12/2022</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Gérard SOURISSEAU Président</p> <p style="text-align: right;">Stéphan DEBACKER Secrétaire de séance</p>
--	--